

Amazonie

ONU, la stratégie des peuples autochtones

Pierrette Birraux, Genève
géographe et historienne

HISTOIRE

Rares sont les instruments internationaux qui ont été élaborés aussi démocratiquement que la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. En 30 ans, des centaines de délégations ont obtenu des États qu'ils cessent de nier leur existence et reconnaissent leurs droits. Pour y parvenir, les autochtones ont utilisé des stratégies conformes à leurs cultures. Ils ont notamment pu compter sur le soutien de Genève.

La venue à Genève en 1923 du *deskaheh* (ambassadeur) cayuga Levi General, porte-parole de la Ligue des six nations iroquoises, avait pour but de faire entrer la Ligue au sein de la Société des Nations (SDN). Ces nations n'existaient-elles pas bien avant l'arrivée des Européens? La tentative fut certes infructueuse, mais conforme à la position (qui perdure) des délégations autochtones et au droit international établi lors de la décolonisation, selon lequel «tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur

développement économique, social et culturel». ¹

La position du *deskaheh* fut appuyée par le Bureau international pour la défense des indigènes, créé à Genève en 1917 par René Claparède, dont l'attitude de respect du statut d'ambassadeur de Levi General, de non-ingérence et de discrétion tranchait avec la posture colonialiste et les préjugés de l'époque.

« Nous ne nous sommes jamais considérés en dehors des affaires internationales. Nous sommes des nations qui devraient faire partie du monde comme n'importe quelle nation... »²

Face au refus du Canada et de la Grande-Bretagne de laisser le *deskaheh* entrer au siège de la SDN, la mairie de Genève organisa un événement officiel public: le chef iroquois put ainsi prononcer son discours devant de nombreux dignitaires de la SDN et un public considérable. (Ce faisant, le maire Jean-Baptiste Pons inaugurait une tradition poursuivie depuis par ses successeur(e)s, Claude Ketterer, Michel Rossetti et Sandrine Salerno, qui ont officiellement reçu les délégations autochtones auprès des Nations Unies en 1977, 1997 et 2013.)

De l'assimilation à la participation

Au *deskaheh* iroquois succédèrent plusieurs délégations autochtones auprès de l'ONU et de l'OIT, venant d'Aotearoa/Nouvelle Zélande et de Bolivie. Une première Convention de l'OIT relative aux populations autochtones fut adoptée en 1957. Elle visait la protection et l'intégration des populations indigènes et tribales dont «les condi-

Pierrette Birraux est membre du Conseil de fondation et du Comité du Centre de documentation, recherche et information des peuples autochtones (Docip) et de l'Appui au peuple Yanomami d'Amazonie (AYA). Elle s'exprime ici à titre personnel.



Le *deskaheh* Levi General et la Commission des Iroquois devant la Palais de l'Athénée, Genève, 1923.
© Bibliothèque de Genève

tions sociales et économiques correspondent à un stade moins avancé que le stade atteint par les autres secteurs de la communauté nationale ».

Considérée par la suite comme paternaliste et assimilationniste, elle sera remplacée en 1989 par une autre convention - à la rédaction de laquelle contribuèrent des autochtones - qui reconnaîtra cette fois le droit des peuples indigènes de participer aux décisions concernant leurs communautés.³

Les conférences fondatrices

1977 et 1981 sont considérées comme les dates fondatrices du processus actuel de promotion des droits des peuples autochtones à l'ONU, avec la tenue de la Conférence internationale contre la discrimination raciale à l'encontre des populations indigènes d'Amérique, puis celle relative aux peuples autochtones et à la terre. Menée par l'International In-

dian Treaty Council (IITC), la réunion de 1977 est notamment le résultat d'alliances que le Cherokee Jimmie Durham, alors étudiant aux Beaux-Arts, conclut à Genève.⁴

Les deux conférences bénéficient de l'appui officiel de la Suisse - qui reconnaît les passeports amérindiens en lieu et place de documents d'identité canadiens ou étatsuniens -, du Canton et de la Ville de Genève, d'ONG suisses telles qu'Incomindios, toujours en activité, et de nombreux citoyen(ne)s qui aident concrètement les délégations à remplir leur mission.

En 1982, l'ONU crée le Groupe de travail sur les populations autochtones. Il s'attaque rapidement à la rédaction de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, adoptée le 13 septembre 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Y participent des centaines de délégués autochtones, venant

Amazonie

ONU, la stratégie des peuples autochtones

d'abord des Amériques (années 70), puis de l'Arctique, du Pacifique et de l'Asie du sud et du sud-est (années 80), de Russie et d'Asie centrale, et enfin d'Afrique (années 90). Malgré l'éloignement géographique, des moyens de communication déficients, des chocs culturels et linguistiques immenses, un manque de financement et des embûches bureaucratiques, ces délégations négocient le texte point par point, virgule après virgule. Ainsi ce document reflète-t-il l'essentiel des aspirations de ces peuples.

Participants au symposium «Peuples autochtones aux Nations Unies: de l'expérience des ancien(e)s à l'empowerment des jeunes générations», Genève 2013 © Stéphane Pecorini

Des stratégies collectives

Pour parvenir à ce résultat, les autochtones emploient des stratégies conformes au caractère collectif de leurs droits. L'une d'elle, on l'a vu, est de conclure des alliances avec divers acteurs de la société locale et internationale. Ainsi demandent-ils à des bénévoles de créer un *back office* et un lieu d'archivage pour leurs documents. Ce sera le Docip, fondé en 1978. Il fournit aujourd'hui encore aux délégations les services nécessaires à leur mission, dans un esprit d'impartialité, de non-ingérence, de collégialité et de réciprocité.

Bien d'autres contributions humbles et concrètes - mais oh combien importantes! - sont suscitées à Genève, comme celles de volontaires pour la traduction et l'interprétation, de fonctionnaires et de politiques, de citoyen(ne)s suisses et d'étranger(ère)s. Sans parler des squats qui fournissent un hébergement approprié et bienvenu aux délégués, contraints parfois, faute de moyens, de dormir dans des parcs.



Une autre stratégie consiste à se rendre à l'ONU avec des membres des communautés: « Nous ne comptons pas seulement sur les avocats, nous ne comptons pas seulement sur les activistes. Nous devons avoir des aînés, des femmes et des jeunes qui nous mettaient au défi parfois là-bas. Tous ces éléments réunis ont rendu nos délégations efficaces. »⁵

Un partage d'expériences

Enfin, l'organisation de réunions préparatoires quadrilingues précédant les conférences permettent aux délégations de s'informer mutuellement sur la teneur des mandats que leur ont confiés leurs autorités. Aux plus expérimentées de transmettre aux autres leurs connaissances des mécanismes onusiens, et à toutes de rechercher un consensus face aux États.

Aux plus expérimentées de transmettre aux autres leurs connaissances des mécanismes onusiens, et à toutes de rechercher un consensus face aux États.

Il faut se représenter des salles combles d'autochtones discutant avec une discipline et une éloquence impressionnantes, découvrant petit à petit que leurs problèmes et leurs visions du monde sont semblables.

En ouvrant aux peuples autochtones un espace commun, l'ONU leur a fait prendre conscience de ce qui les unit: une ample et amère expérience de domination et de discrimination, ainsi qu'une cosmogonie basée sur un rapport sacré à la Terre, pourvoyeuse de tout ce qui leur permet de vivre physiquement, culturellement, spirituellement. ■

- 1 Nations Unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et Pacte international relatif aux droits civils et politiques*: 1976, art. 1.
- 2 Jimmie Durham, 1985, *Indian Summer in Geneva*, un film de Volkmar Ziegler, sur Youtube.
- 3 OIT, *Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux*, 1989.
- 4 Il faut aussi mentionner le travail préalable de deux personnes-clés: Augusto Willemensen Diaz, un fonctionnaire guatémaltèque du Centre pour les droits de l'homme qui a préparé le terrain onusien dès le début des années 70; et la Canadienne Edith Ballantyne, coordinatrice du sous-comité des ONG sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation.
- 5 Kenneth Deer, délégué mowhak, participant au symposium *Indigenous Peoples at the United Nations: From the Experience of the First Delegates to the Empowerment of the Younger Generations*, Genève 2013. Actes à paraître en anglais et en espagnol sur www.docip.org.

Genève - Amazonie

L'accueil des délégations autochtones par divers secteurs de la société genevoise s'inscrit dans une tradition d'ouverture à l'égard de l'altérité qui remonte au moins au XVI^e siècle. Ainsi, la description des Tupinamba faite par Jean de Léry, envoyé par Calvin en France antarctique (Brésil), montre une volonté de les comprendre et un rapport à l'altérité différent de celui de la plupart de ses contemporains.

Plus près de nous, des ethnologues et cinéastes tels que Paul Lambert, René Fuerst, Volkmar Ziegler et Daniel Schweizer dénoncent les exactions commises à l'encontre des peuples indigènes d'Amazonie, notamment via l'exploitation de leurs ressources. Aujourd'hui, des partenariats sont conclus au Pérou et au Brésil entre ces derniers et des associations telles que Terre des Hommes Genève, le Mouvement pour la coopération internationale, l'Association d'appui aux Yanomami, Aquaverde... Ils sont financés par plusieurs communes et la Fédération genevoise de coopération, qui a elle-même soutenu la Coordination des organisations indigènes d'Amazonie brésilienne pendant 17 ans.

L'appui de Genève aux peuples autochtones se distingue par son réel souci de respect et de non-ingérence. Cette spécificité doit être perpétuée, tant sur le terrain qu'à l'ONU, ces niveaux se renforçant mutuellement.